



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 34

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2022

OBJET :

DE-22-09-1-02) DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET ANNEXE DU
CENTRE AQUATIQUE LE DOME

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. BERNIER-GRAVAT (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220928-lmc1H10104H1-BF
Date de réception en Préfecture : 03/10/2022
Date de Publication : 04/10/2022

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » pour l'exercice 2022 ;

Vu le budget supplémentaire 2022 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » pour l'exercice 2022 ;

Vu le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 19 septembre 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,,)

ARTICLE I : Approuve la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 annexée à la présente délibération qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour les deux sections cumulées, à 127 068 €.

ARTICLE II : Approuve l'augmentation de la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique « le Dôme » qui s'élève désormais à 1 397 000 € en section de fonctionnement. Elle reste inchangée à 966 500 € en section d'investissement.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé